

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 10 Février 2022**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE**  
**DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 28

**D22.014**

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D22.014: VALIDATION DU MARCHE DE BUREAU DE CONTROLE VERITAS  
POUR LA RENOVATION DE LA PISCINE DE LA CANOURGUE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le projet de rénovation de la piscine de la Canourgue est en voie de finalisation, puisque la CC ALCT a reçu les accords concernant les aides demandées auprès de l'Etat pour la DETR et auprès du Conseil Départemental. La demande d'aide auprès de la Région Occitanie est en cours.

Sur cette opération, il convient de contractualiser avec un organisme agréé en charge du contrôle technique comprenant les missions :

- L relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements indissociables
- LE relative à la solidité des existants
- SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP (Etablissement Recevant du Public) et IGH (Immeuble Grande Hauteur)
- HAND + Att-HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées ainsi que l'attestation de vérification après travaux.

Après consultation, il propose de confier cette mission à Bureau Véritas Construction, pour un montant de 7 240.00 € HT.

Puis, il invite le Conseil Communautaire à valider cette proposition.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu l'article L111.23 du Code de la Construction et de l'Habitation définissant les modalités générales d'exécution d'une mission de contrôle technique,**

**Sur proposition favorable du Maître d'œuvre,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver cette proposition, et de **RETENIR le BUREAU VERITAS** pour effectuer la mission de contrôle technique pour la rénovation de la piscine de La Canourgue,

**APPROUVE** le devis correspondant pour un montant de 7 240,00 Euros H.T. soit 8 688,00 Euros T.T.C.

**AUTORISE ET MANDATE** Monsieur le Président ou le Vice-Président, pour signer le contrat et l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 16 février 2022,

Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**